

Mise en ligne : 24 novembre 2019.
Dernière modification : 1^{er} décembre 2019.
www.entreprises-coloniales.fr

BANQUE RÉGIONALE ET COLONIALE, Marseille

Edouard *Auguste* BRÉAL, président

Né le 19 février 1869 à Paris.
Fils de Michel Bréal (1832-1915), philologue, professeur au Collège de France, membre de l'Institut et du Conseil supérieur de l'instruction publique, et de Mme, née Henriette Bamberg.
Frère de Clotilde Bréal (Mme Romain Rolland, prix Nobel de littérature, puis Mme Alfred Cortot, pianiste) et de Henri, avocat.

Marié en 1895 avec Louise Guieysse, traductrice de Kropotkine. Dont Clotilde et Michel (dir. des exploitations forestières de la Cie asiatique et africaine en Thaïlande, publiciste, puis diplomate).

Remarié en 1916 avec Maria del Carmen del Rosario Balbuena y Moreno.

Artiste peintre.

Établi à Séville.

Volontaire en 1914 : interprète dans les troupes de l'Inde.

Attaché à la maison de la Presse du ministère des affaires étrangères : chargé de la propagande en Espagne, puis en Suisse.

Chevalier de la Légion d'honneur : s'est acquitté en pays neutres de nombreuses missions et y a créé et développé les plus efficaces méthodes de propagande, rendant ainsi pendant la guerre des services exceptionnels (*JORF*, 21 janvier 1919).

Délégué du ministère des Affaires étrangères à l'Exposition coloniale de Marseille (1921-1922).

Chef de la rubrique coloniale du *Petit Journal*.

Administrateur de la Compagnie aérienne France-Algérie (1925).

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cie_aerienne_F-Algerie.pdf

Chroniqueur aux *Cahiers du Sud*.

Président de la Société des amis de la langue espagnole à Marseille.

Auteur d'un livre dithyrambique sur Philippe Berthelot (1937), ami d'enfance.

Avis de décès : *Le Petit Marseillais*, 22 janvier 1941.

BOUCHES-DU-RHÔNE

(*Les Archives commerciales de la France*, 20 janvier 1930)

MARSEILLE. — Formation, — Soc. anon. dite BANQUE RÉGIONALE et COLONIALE, 25, Pavillon. — 99 ans. — 5 millions francs.

Abonnement au timbre

(*Les Annales coloniales*, 7 février 1930)

La Société Banque régionale et coloniale ayant son siège à Marseille, est, à partir du 28 novembre 1929, abonnée au timbre pour 8.000 actions, n° 2.001 à 10.000, d'une valeur nominale de 500 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Marseille en date du 23 janvier 1930.

Appel des 3^e et 4^e quarts
(Le Petit Marseillais, 18 février 1930)



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
BANQUE RÉGIONALE ET COLONIALE
Société anonyme au capital de cinq millions de fr.
divisé en 10.000 actions de 500 fr. chacune

Siège social à Marseille, 23, rue Pavillon

Statuts déposés chez M^e Jan, notaire à Marseille, le 19 avril 1929
modifiés par l'assemblée générale constitutive du 16 novembre 1929

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 1^{er} février 1930

ACTION DE 500 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) :
Un administrateur (à droite) : ?
Marseille, le 15 octobre 1930
Imp. B. Arnaud, Lyon-Paris

AVIS DE DÉCÈS
(*Le Petit Marseillais*, 7 novembre 1930)

Marseille-Aix. — Mme veuve Émile Bonneton ; Mlle Suzanne Bonneton ; les familles Bonneton, Prêt, Masse, Lacaze, Berthoin, Poulain et Brenier ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

M. Émile BONNETON

directeur de l'agence de la Banque régionale et coloniale à Aix-en-Provence, leur époux, père, frère, neveu, gendre, beau-frère, oncle et allié, décédé le 2 novembre 1930, dans sa 45^e année, en son domicile, 17, rue d'Italie, à Aix-en-Provence. L'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille, à Romans (Drôme).

AEC 1931/130 bis ¹ — Banque régionale et coloniale.

Siège : 23, rue Pavillon, Marseille.

Capital. — S.A. fondée le 16 novembre 1929, au capital de 5 millions de fr. en 10.000 actions de 500 fr. entièrement libérées.

Objet. — Toutes opérations de banque, d'escompte, de crédit, de commission et de change, participation dans toutes opérations commerciales industrielles ou financières et toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières...

Agences. — Aix-en-Provence (B.-du-Rh.), Cavaillon (Vaucluse). — Bureaux : Mazargues, Fuveau, Les Pennes-Mirabeau, Gréasque (B.-du-Rh.).

Conseil. — MM. Auguste Bréal, présid. ; David Jessula ², J. de la Pommeraye³, Henri Caune, Henri de Perera, Pierre Fribourg ⁴, Henri Cohen, admin.-directeurs.

LE CARNET DU CAPITALISTE
(*Le Journal des finances*, 2 octobre 1931)

Résumé des principales notices parues au *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 28 septembre 1931.

BANQUE RÉGIONALE ET COLONIALE. — Augmentation du capital de 4 millions par l'émission, au prix de 125 francs, de 32.000 actions avec faculté de clôturer l'émission quand 8.000 actions auront été souscrites. Cotation éventuelle en Bourse.

KRACH !

Le directeur de la Banque régionale et coloniale
est inculpé d'abus de confiance

¹ Archives Serge Volper.

² David Jessula (1874-1966) : administrateur de la Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient (1923). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CCNEO.pdf

³ Joseph de la Pommeraye (1877-1958) : fondateur d'Indochine films et cinémas. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Indochine_films_cinemas.pdf

⁴ Pierre Fribourg : ingénieur civil des mines, banquier à Paris :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Pierre_Fribourg-Banquier.pdf

Les détournements se monteraient à deux millions
(*Le Petit Marseillais*, 17 juin 1933)

La Banque régionale et coloniale, dont le siège principal est à Marseille et qui possédait des succursales à Aix, Nîmes, Saint-Rémy et Cavaillon, est en déconfiture et son directeur, M. Briole, arrêté sous l'inculpation d'abus de confiance.

Depuis longtemps la situation de cet établissement était critique et plus particulièrement depuis deux mois, au cours desquels on tenta vainement de le renflouer. Devant les plaintes qui affluaient de toutes parts, venant des clients malheureux et inquiets, une information fut ouverte et devant la gravité des faits que faisait ressortir une enquête sommaire, la justice intervint. Avant-hier, M. Depaule, procureur de la République, à Marseille, se rendit au siège central de la banque, situé 23, rue Pavillon. MM. Lapierre, substitut ; Cals, chef de la Sûreté : Ducup de Saint-Paul, juge d'instruction et son greffier, M. Roustan, l'accompagnaient.

Le magistrat instructeur saisit toutes les pièces comptables nécessaires à l'information et apposa les scellés sur les coffres et la caisse. La même perquisition fut faite ensuite au domicile personnel de M. Briole.

Dans le même temps, les Parquets d'Aix, Avignon, Tarascon et Nîmes, saisis par le Parquet de Marseille, effectuaient les mêmes opérations aux sièges des succursales.

M. Ducup de Saint-Paul a également fait bloquer dans toutes ces villes et à Marseille, les comptes en banque de la Banque régionale et coloniale.

Les premières estimations d'un expert officieux permettent d'évaluer à environ 2 millions le montant des sommes détournées.

Abus de confiance

La déconfiture de la Banque régionale et coloniale (mais pourquoi coloniale ?) affecte surtout les petits propriétaires agricoles de la région de Nîmes, Aix et Cavaillon. Fondée en 1929, cette banque n'a jamais connu la prospérité. M. Briole, directeur depuis un an et aujourd'hui inculpé, affirme qu'au moment où il prit la direction de l'établissement, les caisses souffraient d'un « trou » de 1.250.000 francs. On reproche cependant à M. Briole d'avoir aggravé cette situation et par des moyens qui relèvent du code pénal.

Quels sont ces moyens ? On ne peut plus simples. Lorsqu'un client déposait de l'argent destiné à l'achat de titres, la Banque régionale et coloniale transmettait l'ordre à l'agent de change, mais pas l'argent. L'agent de change, sachant bien qu'on ne le couvrirait pas de ses achats de titres, tenait en suspens les ordres d'achat que lui adressait la banque. La difficulté était de donner une réponse au client qui venait chercher ses titres... Il est établi que plus d'un de ses clients, lors de la récente conversion des rentes, perdit aux guichets de la Banque régionale et coloniale, tout son avoir.

Pour l'instant, dix-neuf plaintes sont parvenues au juge d'instruction. Un expert que le magistrat désignera établira le montant exact des détournements.

M. Briole a désigné M^e Murzi pour l'assister.

À Saint-Rémy-de Provence

Saint-Rémy-de-Provence, 16 juin . — Ce matin, M. Pierre Vincent, procureur de la République à Tarascon, accompagné de M. Musselli, juge de paix de Saint Rémy, et de M. Bertrand, son greffier, se sont rendus à la Banque régionale et coloniale, agence de Saint-Rémy, dont le siège social est à Marseille, pour mettre sous scellés les divers registres de comptabilité. Ces messieurs se sont rendus ensuite dans les diverses banques de la ville pour faire bloquer les comptes existants au nom de la Banque régionale et coloniale. Ces opérations eurent lieu à la suite d'une plainte déposée par plusieurs clients qui n'avaient pu arriver à terminer certaines opérations de banque.

À Cavaillon

Cavaillon, 16 juin. — Cet après-midi, M. le juge de paix et son greffier ont examiné les divers registres de comptabilité de la Banque régionale et coloniale, en présence du directeur de l'agence, M. Tixier. Divers registres, saisis, seront transmis au Parquet d'Avignon. Le krach de la banque n'a pas provoqué de mouvements de surprise. Il faut dire que la plupart des clients importants, ayant ouï certains bruits pessimistes, avaient retiré à temps leurs comptes en dépôts.

Le directeur d'une banque de Marseille
inculpé d'abus de confiance

Ses détournements atteindraient deux millions
(*Le Matin*, 17 juin 1933)

MARSEILLE, 16 juin. — Téléph. Matin. — La Banque régionale et coloniale, dont le siège est, 23, rue Pavillon, a fermé les portes de son siège social et celles de ses succursales de Nîmes, Cavaillon, Aix et Saint-Rémy-de-Provence. C'est à la suite d'une intervention de la justice que cet établissement de crédit a suspendu ses paiements. En effet, depuis quelque temps, des plaintes, parvenaient au parquet, émanant de clients qui, après avoir versé de l'argent pour acheter des titres, ne pouvaient obtenir ces derniers. Les ordres étaient bien passés aux agents de change, mais ceux-ci ne recevant pas la couverture, ne les exécutaient pas.

M. Lapiere, juge d'instruction ; Depaule, procureur de la République ; Cals, chef de la Sûreté, ont perquisitionné au siège ainsi qu'au domicile du directeur, Edmond Briole, qui a été inculpé d'abus de confiance par M. Ducup de Saint-Paul, chargé d'instruire cette affaire.

D'ores et déjà, il apparaîtrait que les détournements s'élèveraient à la somme de deux millions de francs environ. D'autres plaintes vont certainement parvenir au parquet. Les victimes sont des petits rentiers pour la plupart.

CAVAILLON
LES BANQUES
(*Rouge Midi*, 1^{er} juillet 1933)

Après la Banque de Compiègne, le Comptoir d'escompte de la Sarthe, la Banque de Nîmes, la Banque régionale et coloniale a suspendu ses paiements et son directeur [a été] inculpé d'abus de confiance.

La succursale de cette banque à Cavaillon a eu également la visite des magistrats.

Deux quotidiens régionaux, sur une dizaine qui paraissent à Cavaillon, ont signalé la descente judiciaire, mais ils ne sont pas d'accord en ce qui concerne le sort des déposants : l'un prétend que les victimes sont nombreuses dans Cavaillon et les alentours, l'autre affirme qu'ayant eu vent de la déconfiture, des retraits en masse auraient été opérés en temps voulu.

Peu importe à *Rouge Midi*, lequel des deux journaux exprime la vérité sur ce scandale financier, mais il constate que les représentants, à Cavaillon, de la grande presse marseillaise ont gardé à ce sujet le mutisme le plus absolu.

La Banque régionale et coloniale n'aura pas vécu cinq ans et, pendant ce court laps sic temps, 5 millions entièrement versés (comme on peut le lire sur la façade cours Gambelta) auront disparu.

On se rappelle le bruit fait autour de la naissance de cette banque : à grand frais, transformation du Café de l'Univers en établissement bancaire. Immédiatement, des démarcheurs sillonnent la région cavaillonnaise et donnent assaut au bas de laine de nos agriculteurs.

Monter aux nues une affaire que l'on lance est l'argumentation commune aux démarcheurs, mais on nous affirme que les souscripteurs auraient été trompés. Pour vaincre les hésitations des épargnants — nous donnons ce fait sous toute réserve —, les démarcheurs affirmaient que deux personnalités cavaillonnaises — détenant des fonctions électives — avaient souscrits, l'un 100.000 francs, l'autre 50.000 francs ; or, ces personnalités n'avaient pas versé ensemble plus de 15.000 francs.

Si, réellement le procédé a été employé, il est d'une extrême gravité, car les personnalités en cause ne pouvaient ignorer l'emploi qui était fait de leur nom.

Il y aurait donc là une complicité morale échappant, peut-être, à des sanctions judiciaires, mais qui ne peut se soustraire au tribunal populaire.

Pour le bon exemple, pour leur dignité, pour continuer à détenir des fonctions électives, ces personnalités doivent se faire absoudre par le corps électoral.

(À suivre).

Les directeurs de la Banque régionale et coloniale
sont arrêtés et écroués

(*Le Petit Marseillais*, 20 février 1934)

(*L'Humanité*, 21 février 1934)

Marseille, 20 février. — En juin 1933, des plaintes étaient déposées par de petits épargnants contre le Banque Régionale, dont le siège était rue Pavillon.

Une enquête fut ouverte et M. Ducup de Saint-Pol, juge d'instruction, fut chargé de l'information judiciaire. Le magistrat entendit MM. Fortuné. Cohen, Étienne Cohen et Edmond Briole qui furent directeurs de la Banque régionale et coloniale. Tous trois promirent de désintéresser les plaignants, à la condition qu'on les laissât libres. Mais depuis, ils n'ont pas donné suite à leur promesse.

Les plaintes se firent alors plus nombreuses et plus pressantes.

D'autre part, la banque dont le passif serait de 900.000 francs, a été déclarée en faillite le 23 janvier 1934.

Ces faits enregistrés, M. Ducup de Saint-Pol, après avoir interrogé une nouvelle fois Fortuné Cohen, Étienne Cohen et Edmond Briole, a décerné contre eux un mandat d'arrêt, et les a fait écrouer sous l'inculpation de détournements.

VENDEE

L'ÉPARGNE VENDÉENNE AU PILLAGE

JEAN BARTHÉLÉMY, DIRECTEUR DE LA BANQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE, À
LA ROCHE-SUR-YON,
A ÉTÉ ARRÊTÉ À MARSEILLE

Il restait 15 francs dans ses caisses et son passif s'élèverait à plusieurs millions

(L'Ouest-Éclair, 11 mars 1934)

La Roche-sur-Yon, 10 mars. (De notre rédaction)

Depuis plusieurs mois, de nombreuses plaintes avaient été déposées par de nombreuses personnes, et particulièrement par les cultivateurs, contre la Banque industrielle et commerciale, dont le siège est situé à l'angle de la place Napoléon et de la rue Maréchal-Pétain à La Roche-sur-Yon. L'*Ouest-Eclair* s'était fait à plusieurs reprises l'écho de ces bruits. Or, il y a plusieurs jours, M. Lescalle, procureur de la République à La Roche-sur-Yon, manda à son cabinet le directeur de cette banque, M. Jean Barthélémy

M. Barthélémy répondit à la convocation Il protesta de son innocence il insista sur la parfaite régularité des opérations effectuées par son établissement et sur l'excellent état de sa caisse M. Lescalle ne se laissa pas prendre aux belles paroles du banquier

Je vous donne quatre jours pour m'apporter la preuve de vos allégations. lui dit-il.

Quatre jours passèrent. M Barthélémy ne revint pas. C'est alors que le procureur fit une première démarche à la Banque industrielle et commerciale.

— M. Barthélémy n'est pas ici, lui répondit M. Moreau, le gérant de la banque. Il est actuellement chez son frère à Paris.

— Téléphonnez-lui immédiatement que je désire le voir, répliqua M. Lescalle.

On essaya de téléphoner, mais en vain, la poste ayant, depuis quelques jours, coupé le téléphone au banquier qui ne payait pas ses communications. Alors, on télégraphia Le frère répondit par une lettre embarrassée, disant que Jean Barthélemy avait dû se rendre à Marseille où il occupait les fonctions d'[administrateur de la Banque régionale et coloniale](#).

On téléphona à Marseille et on apprit que le banquier s'y trouvait bel et bien. Il venait, en effet, d'y être arrêté pour une escroquerie dans le genre de celle commise à La Roche-sur-Yon.

Quinze francs en caisse

C'était vendredi soir. M. le procureur de la République, accompagné de M. Block de Friberg, substitut ; M. Daviot, juge d'instruction ; M. Bodin, commissaire de police, se rendit immédiatement rue Maréchal-Pétain.

On ouvrit les coffres. Dans l'un, on découvrit une certaine quantité de titres non cotés et dans l'autre une somme de 15 francs.

Le Parquet se saisit sur-le-champ de la comptabilité et apposa les scellés sur la banque. qui est actuellement cernée et gardée par les gendarmes.

De nouvelles perquisitions auront lieu aujourd'hui. Il est vraisemblable que le passif atteindra plusieurs millions.

Comment opérait le banquier

Des renseignements que nous avons pu obtenir, voici comment le banquier opérait. Il possédait, dans la campagne vendéenne, des correspondants qui se présentaient chez les cultivateurs de leur connaissance et leur proposaient des placements avantageux à 6 et 7 %. Les sommes ainsi recueillies étaient converties en titres non cotés. Non seulement les cultivateurs n'avaient aucun espoir de revoir leur argent mais il n'en touchaient même pas les intérêts ; et les coupons n'étaient jamais détachés.

Quand les clients n'avaient pas d'argent liquide, les démarcheurs réussissaient fréquemment à leur remettre des valeurs d'État contre des actions fictives en déconfiture. C'étaient là une des façons d'opérer du banquier : mais il y en avait d'autres.

Certains cultivateurs méfiants préféraient des bons du trésor aux fragiles actions X ou Y. Dans ce cas, les démarcheurs encaissaient l'argent et délivraient un reçu comme le

fait en pareil cas. Hélas les bons ne devaient jamais être achetés 300.000 francs auraient été ainsi drainés

L'homme aux deux visages

En effet, le directeur de la Banque industrielle et commerciale de La Roche-sur-Yon. était également directeur de la Banque de l'union industrielle française, à Paris. La plupart des ordres d'achat et les plus importants transmis de La Roche-sur-Yon étaient adressés directement à la Banque de l'union industrielle, à Paris Barthelemy I affreux Janus répondait télégraphiquement de Paris à Barthelemy II à La Roche-sur-Yon : « Ordres reçus achats effectués. »

Et les clients ainsi étaient satisfaits.

En réalité, le banquier empochait l'argent et n'achetait rien ou n'achetait qu'une très faible quantité de bons commandés. Toutefois, comme ces bons du Trésor ne sont pas encore mis en circulation, les clients qui se renseignaient à la Banque de France ou à la Trésorerie Générale, étaient rassurés.

Et comment opérait Barthélémy lui-même ?

Voilà quelques-uns des procédés dont se servaient les démarcheurs plus ou moins conscients de Barthélémy. Mais lui, le directeur, les éclipsait tous. Dernièrement, alors qu'il se trouvait à La Roche-sur-Yon, un brave paysan se présentait à ses guichets :

— Je possède 86.000 francs de titres de rentes françaises, dit-il. J'ai besoin d'argent et je voudrais bien les négocier.

— Les rentes françaises !... répondit le banquier avec sa voix la plus douceuse, c'est bien difficile à négocier aujourd'hui ; néanmoins, comme vous en avez beaucoup, je vais vous les prendre. Tenez, voici toujours 20.000 fr. Et il lui tendit 20 beaux billets bleus...« Dès que nous aurons opéré l'échange, ajouta-t-il, nous vous donnerons le reste. » Il va sans dire que notre homme ne reverra plus ses 68.000 francs.

Les victimes

La plupart des victimes de la Banque industrielle et commerciale sont de petites gens, des commerçants, des ecclésiastiques, des paysans, qui, pour la plupart, avaient placé à toutes leurs économies quelques milliers de francs.

Notre enquête Paris

Paris, 10 février. (De notre rédaction parisienne)

Le banquier dont on a ouvert aujourd'hui le coffre à La Roche-sur-Yon, coffre qui contenait la somme dérisoire de 15 francs, n'avait pas borné ses exploits à la Vendée. Il avait également fondé à Paris deux affaires financières. l'une, l'Union financière, qu'il avait installée boulevard Montmartre, et l'autre, la Banque industrielle et commerciale de Paris, au 12, rue de Châteaudun. Il avait d'ailleurs ramené la première de ces affaires du siège de la seconde, il y a quelques trois mois.

M. Jean Barthélémy était marié et avait un petit garçon. Il faut avouer qu'il n'inspirait pas confiance et la concierge de l'immeuble du 17 de la rue de Châteaudun craignait que les agissements de son locataire ne provoquassent un jour ou l'autre une solution tragique dans la maison dont elle avait la garde. En effet, il y a déjà un certain temps, un homme était venu demander le banquier avec l'intention de le tuer. Il attendit en vain deux heures, mais, finalement, se lassa.

D'ailleurs, plusieurs personnes étaient également venues se plaindre, mais à toutes, le banquier assurait qu'il recevrait bientôt de l'argent de Vendée et pourrait payer tous les arriérés. Il devait plusieurs termes au propriétaire, ses employés n'étaient pas payés depuis plusieurs mois. Il est dû à l'un d'entre eux plus de 3.000 francs. Le téléphone a été coupé et les Cies du gaz et de l'électricité s'approprièrent à en faire autant lorsque la

police se présenta aujourd'hui même pour mettre les scellés sur ce qui reste dans les bureaux.

Le matériel de la Banque industrielle et commerciale de Paris avait été saisi, il y a une quinzaine, et vendu à la salle des ventes : l'Union financière restait seule en activité. Elle a terminé aujourd'hui ses opérations avec l'intervention de la police. Sur la pancarte indiquant la fermeture des bureaux le samedi après-midi, une main vengeresse a ajouté « Par ordre de la Justice. »

J. Bonnenfant.

À L'INSTRUCTION
L'AFFAIRE DE LA BANQUE RÉGIONALE ET COLONIALE
(*Le Petit Marseillais*, 14 mars 1934)

M. Ducup de Saint-Paul, chargé de l'instruction de l'affaire de la Banque régionale et coloniale, a entendu, hier matin, M. Barthélemy, ex administrateur de cette société. M. Barthélemy, arrêté à Paris sur mandat d'amener du Parquet de Marseille, a déclaré au cours de son interrogatoire, qu'il avait, pendant sa gestion de dix mois, lancé sur le marché de notre ville des valeurs et des titres suspects. Le montant de ces opérations douteuses s'élèverait à plusieurs millions.

À L'INSTRUCTION
L'AFFAIRE DE LA BANQUE RÉGIONALE ET COLONIALE
(*Le Petit Marseillais*, 18 mars 1934)

M. Ducup de Saint-Paul, juge d'instruction, a entendu hier le nommé Giraud, ex-directeur pendant quatre mois de 1931, de la Banque régionale et coloniale.

Giraud, qui se trouve impliqué dans les faits reprochés à tous les directeurs de cette banque, avait été arrêté à Lyon, transféré voici quelques jours à Marseille. Giraud a été interrogé sur le fond des opérations qu'il effectua lors de son passage à la direction de cette société. Son arrestation a été maintenue.

À L'INSTRUCTION
LE KRACH DE LA BANQUE RÉGIONALE ET COLONIALE
(*Le Petit Marseillais*, 12 avril 1934)

La Cour d'appel d'Aix vient de mettre en liberté MM. Henry et Fortuné Cohen, en vertu de la loi du 7 février 1933. M^e René du Chaffaut, avocat du Barreau de Marseille, a exposé les situations respectives des frères Cohen dans l'affaire : M. Henry Cohen, administrateur-directeur jusqu'en mars 1931, époque à laquelle il démissionne, laissant une situation parfaitement saine que le défenseur évoque avec talent en signalant à la Cour un détail significatif : « Au moment du départ de M. Henry Cohen, il existait une enveloppe au nom de chaque client, contenant les fonds et les titres leur appartenant ».

Quant à M. Fortuné Cohen, il a quitté la banque en mai 1932, n'ayant occupé qu'une situation d'employé supérieur.

La Cour s'est ralliée aux conclusions de M^e du Chaffaut qui demandait la mise en liberté de ses clients qui répondaient à toutes les conditions de la loi.

Les autres inculpés, E. Briole et J. Barthélemy, administrateurs de la dernière heure, demeurent incarcérés à la prison Chave. L'instruction se poursuit sous les directives du distingué juge d'instruction M. Ducup de Saint Paul.
